



Actualisation de l'Attestation de Connaissances (CCAD)

 1 jour

 Nous contacter

 CFPPA Site de Bellac

OBJECTIFS

L'actualisation des connaissances, pour les personnes travaillant avec des animaux domestiques, est obligatoire et nécessaire pour conserver le droit d'exercer. Nous sommes prêts à vous accueillir dans notre centre. L'actualisation dure 7 heures en présentiel (Note de service - DGER/SDPFE/2016-914 - 01/12/2016), elle doit être réalisée tous les 10 ans.

POUR QUI ?

Activités professionnelles et publics visés par des exigences de justificatifs de connaissances ou de formation :

Relèvent de la note de service du 1er décembre 2016, la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats (L. 214-6-1), l'activité d'éleveur de chiens ou de chats (L. 214-6-2) *cédant à titre onéreux plus d'une portée de chiens ou de chats par an et par foyer fiscal* et l'exercice à titre commercial d'activités de vente et de présentation au public d'animaux de compagnie (L. 2146-3).

Pour ces activités, au moins une personne en contact direct avec les animaux doit justifier de la possession soit :

- D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), conformément à l'annexe II de l'arrêté du 4 février 2016 susvisé ;
- D'un certificat de capacité « CCAD » délivré, en application des dispositions en vigueur, avant le 1er janvier 2016 ;
- D'un titre ou certificat au sens de l'annexe III de l'arrêté susvisé, délivré au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- D'une attestation de connaissances délivrée par la DRAAF après une action de formation réalisée par un organisme de formation habilité, constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale.

COMMENT ?

INSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS auprès de Mme DEMAY Annie

05.55.60.95.95 cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

CFPPA Les Vaseix – Bellac

Site des Vaseix

Domaine des Vaseix
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
05 55 48 44 30
cfppa.limoges@educagri.fr

Site de Bellac

7 rue des Rochettes
87300 BELLAC
05 55 60 95 95
cfppa.magnac-bellac@educagri.fr



ATTENTION : Certaines personnes ont passé l'attestation de connaissance avant la réforme (1er janvier 2015). Si ces personnes n'ont pas demandées de certificat de capacité animaux domestiques avant la date citée précédemment, elles devront repasser l'attestation de connaissance initiale. L'attestation de connaissance passées avant le 1er janvier 2015, n'est pas un justificatif pour se présenter à l'actualisation des connaissances.

Selon la date de délivrance du document administratif justificatif de connaissances pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, les dispositions transitoires s'appliquent selon le calendrier suivant, lequel vise à la priorisation des personnes soumises à l'actualisation des connaissances :

DATE DE DÉLIVRANCE DU CCAD	DATE REQUISE D'ACTUALISATION
Avant le 04/02/2006	Avant le 01/07/2017
Entre le 05/02/2006 et le 31/12/2007	Avant le 31/12/2017
A partir du 1 ^{er} janvier 2008	Au plus tard 10 ans après la date de délivrance

THÈMES ABORDÉS

- Alimentation
- Logement
- Droit
- Reproduction
- Santé animale
- Transport
- Comportement
- Sélection

TARIFS

Nombre d'espèces	Durée de formation	Coût
3	1 jour	154€

Possibilité de financement par fond personnel, fonds de formation (Vivéa,...), Pôle Emploi...
(voir conditions générales de vente disponibles sur www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr)

DÉLAIS D'ACCÈS

Une session par an en juillet.

VALIDATION

Délivrance d'une attestation de suivi de formation (par le CFPPA de Valdoie). Non possibilité de valider des blocs de compétences.

MODALITÉS PRATIQUES

Hébergement : nous proposons une liste d'hébergement de proximité sur simple demande.

Repas : une salle équipée (réfrigérateur et micro-ondes) est à disposition des stagiaires toute l'année. De nombreux commerces de proximité sont également accessibles à pied pour ceux qui le souhaitent.

ÉVALUATION

Aucune.

VOIE DE FORMATION

Cette formation n'est pas proposée en alternance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé en salle, échanges et retours d'expériences, distribution d'un document de synthèse.

FRAIS PÉDAGOGIQUE

Aucun.

PRÉ REQUIS

Avoir validé le CCAD depuis plus de 10 ans.

ÉQUIPEMENT APPORTÉ PAR LE STAGIAIRE

Matériel pédagogique utile à la prise de notes.
Pièce d'identité en cours de validité.

INTERVENANTS

Responsable de stage : Annie DEMAY

Profil des formateurs : Formateur spécialisé chat, chien et animalerie.

POURSUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation vous pouvez vous renseigner sur nos autres formations.

CHIFFRES CLÉS

Les taux de réussite, taux de satisfaction et taux d'insertion sont disponibles sur notre site internet : www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr